

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 11 MARS 2026

10- Objet : VOTE DU BUDGET PRIMITIF EXERCICE 2026 – BUDGET PRINCIPAL 700

N° Ordre : DE-020-2026

Rapporteur : Nicolas Choisnel, vice-président aux finances

Nomenclature : 7.1.1 Finances locales-décisions budgétaires-budget primitif

L'an deux mille vingt-six, le 11 mars à 19h, le Conseil de la Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Lamontjoie, après convocation régulière du Président du 04 mars 2026, et sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (39) :

Andiran : M. Lionel LABARTHE

Barbaste : Mme Valérie TONIN

Bruch : M. Alain LORENZELLI

Buzet-sur-Baïse : Mme Patricia CHENUIL et M. Jean-Louis MOLINIÉ

Calignac : Mme Stéphanie DAVID

Espiens : M. Serge LARROCHE

Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS

Fieux : M. Joël AREVALILLO

Francescas : Mme Paulette LABORDE

Lamontjoie : M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Jacques ÉCHÉVÉRIA

Lasserre : M. Serge PERES

Lavardac : Mme Isabelle SALIS et MM. Ludovic BIASOTTO et Sébastien CRUSSIÈRE

Le Fréchou : M. André APPARITIO

Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET

Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUE

Mézin : MM Jacques LAMBERT et Jean-Michel MANABÉRA

Moncaut : M. Francis MALISANI

Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL

Montgaillard-en-Albret : -

Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT

Montesquieu : M. Alain POLO

Nérac : Mmes Laurence BERTHOUMIEU, Edith BUSQUET, Evelyne CASEROTTO et MM Hugues DAVID, Patrice DUFAU, Patrick GOLFIER, Nicolas LACOMBE,

Pompiey : M. Jean-Pierre SUAREZ

Poudenas : -

Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE

Saint-Pé-Saint-Simon : M. Michel SABATHIER

Saint-Vincent-de-Lamontjoie : M. Daniel AIRODO

Sainte-Maure-de-Peyriac : -

Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON

Thouars-sur-Garonne : M. Christophe BESSIERES, suppléant

Vianne : Mme Laurence BENLLOCH

Xaintrailles : -

Membres absents ayant donné procuration (8) :

Mézin : Mme Dominique BOTTEON à M. Jacques LAMBERT

Montgaillard-en-Albret : M. Henri de COLOMBEL à M. Alain LORENZELLI

Nérac : Mme Stéphanie GARBAY à Mme Edith BUSQUET, Mme Mélanie SERRE-SOLANO à M. Hugues DAVID, M. Serge ARNAUNÉ à M. Patrick GOLFIER, M. Frédéric SANCHEZ à Mme Evelyne CASEROTTO

Poudenas : M. Jean de NADAILLAC à M. Nicolas LACOMBE

Xaintrailles : Mme Michèle AUTIPOUT à M. Jean-François GARRABOS

Membres absents excusés (1) :

Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI, suppléé par M. Christophe BESSIERES

Membres absents non excusés (5) :

Barbaste : M. Michel DAUNES

Lavardac : M. Georges BARBARA

Nérac : Mme Ana-Paula BES et M. Marc GELLY

Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Thierry PLANTÉ

Secrétaire de séance : Jean-Louis Molinié a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice : 52

Présents : 39

Votants : 47

Absents : 14

- Dont « pour » : 47

- Dont suppléé : 1

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 8

- Dont abstention : 0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'Instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu la commission des finances, consultée sur le sujet le 2 mars 2026 ;

Vu le rapport de présentation du Budget Primitif pour l'année 2026.

Considérant les éléments du débat d'orientation budgétaire 2026 ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder au vote du Budget Primitif du Budget Principal 700 pour l'exercice 2026.

Dans le prolongement du débat d'orientation budgétaire du 26 janvier 2026, le Budget Primitif 2026 du Budget Principal 700 s'équilibre comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	11 303 541,00 €	11 303 541,00 €
<i>hors restes à réaliser</i>	9 228 414,78 €	8 379 922,72 €
<i>dont restes à réaliser</i>	2 075 126,22 €	2 923 618,28 €
FONCTIONNEMENT	23 443 785,00 €	23 443 785,00 €
TOTAL	34 747 326,00 €	34 747 326,00 €

Par ailleurs, le référentiel budgétaire et comptable M57 introduit la possibilité pour l'exécutif de procéder, sous réserve de l'autorisation de l'assemblée délibérante, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Considérant l'exposé du Président

Après en avoir délibéré

DECIDE à l'unanimité

► **D'approuver** le Budget Primitif du Budget Principal 700 par chapitre, au titre de l'exercice 2026, tel que présenté ci-dessus.

► **D'autoriser** le Président à procéder, sur l'exercice 2026, à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,

Alain Lorenzelli,
Président



Publication le : 24 MARS 2026

Jean-Louis Molinié
Secrétaire de séance

